



## PREFECTURE DU DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS

### INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES LEGISLATURE 2021 – 2026

COMMUNE DE

VILLARS-EPENEY

23 MARS 2021

Mesdames, Messieurs les Membres des Autorités communales,

C'est avec plaisir que j'ouvre la cérémonie d'installation des autorités communales pour la législature 2021 – 2026.

La cérémonie se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

*Par simplification le masculin se décline également pour le féminin.*

#### Dans un 1<sup>er</sup> temps :

1. Établissement de la liste de présence à l'entrée sur la base du rôle des électeurs à jour ;
2. Assermentation des membres du Conseil général ;
3. Assermentation des membres de la Municipalité ;
4. Élection du Président du Conseil général ;
5. Élection du Secrétaire du Conseil général ;
6. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation.

#### Message du Préfet

#### Dans un 2<sup>e</sup> temps, ce sera au Président élu de passer aux opérations suivantes :

- Élection du vice-président
- Élection des scrutateurs
- Nomination des commissions
- Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations
- Divers

Pour le bon déroulement des opérations, je prie Mme Catherine BAUDRAZ de fonctionner comme secrétaire provisoire.

Par arrêté du 7 octobre 2020, le Conseil d'Etat a convoqué les électeurs des communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2026.

Suite aux élections du dimanche 7 mars 2021, je déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal. Par conséquent, nous pouvons procéder à l'installation de vos Autorités communales.

## **2. Assermentation des membres du Conseil général**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais procéder à votre assermentation en votre qualité de membre du Conseil général et vous donner lecture de la promesse légale.

Après la lecture du serment, chacun de vous, à l'appel de son nom lèvera la main droite et prononcera « je le promets ».

L'assemblée est priée de se lever :

*Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.*

Je prie la Secrétaire de procéder à l'appel.

Mme Catherine BAUDRAZ  
Mme Maria CAROLA  
M. Stefano CEA  
M. Ferdinand CORNAMUSAZ  
M. Bruno DESCHAMP  
M. Bernard DUTHE  
Mme Péri HANDSCHIN  
M. Pierre HEINZER  
M. Attila KRUSSELY  
M. Julien LEUTHOLD  
M. Ruzhdi MIFTARI  
M. Jean-Daniel ROULIER  
Mme Corinne ROULIER  
M. François ROULIER  
Mme Anne-Marie SURMELY  
M. Hichem TABKA  
M. Michael TOMOV

Mis à part les membres de la municipalité, est-ce qu'un conseiller ou une conseillère n'aurait pas été appelé ? Non

Les membres sont assermentés.

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil général pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2026.

### 3. Assermentation de la Municipalité

Mesdames et Messieurs les Municipaux élus, l'article 48 de la loi sur les communes précise :

**Art. 48**      **Qualité**

<sup>1</sup> *Ne peuvent être simultanément membres d'une municipalité :*

*a. les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et soeurs;*

Madame la Syndic,

Pouvez-vous me donner l'assurance que Mesdames et Messieurs les Municipaux ne sont pas atteints par ces incompatibilités, de même qu'ils n'ont aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le secrétaire et le boursier, conformément à la LC.

Madame la Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je peux procéder à votre assermentation comme membre de l'exécutif communal. Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, chacun de vous, à l'appel de son nom, lèvera la main droite et prononcera « je le promets »

*Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.*

*Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.*

Sont assermentés :

- Mme Moranne ROULIER Syndic
- Mme Marie-Claude GONDOUX-CEA
- M. Yves-Etienne CORNAMUSAZ
- M. Arber MIFTARI
- M. Yannick SURMELY

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de Syndic et membres de la municipalité pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2026.

En son nom, j'ai le plaisir de vous féliciter toutes et tous pour les différentes fonctions que vous acceptez de remplir et votre engagement pour la collectivité. Je prie l'assemblée de s'asseoir.

#### **4. Élection du Président du Conseil général**

Mesdames, Messieurs,

**Art. 89**

*<sup>1</sup> Après la prestation du serment par les membres du conseil communal, ce corps procède, sous la présidence du préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire, qui entrent immédiatement en fonctions.*

*<sup>2</sup> Le conseil nomme ensuite les autres membres du bureau.*

Pour cette élection et les suivantes, je vous rappelle l'Article 11 de la LC qui précise :

***Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.***

J'attends vos propositions pour l'élection du président :

M. Hichem TABKA
-----------------

Avez-vous d'autres propositions ?non

Les présentations sont closes.

Élection tacite.

Est élu Président du Conseil général pour une durée d'une année.

M. Hichem TABKA par acclamation.

Je vous félicite pour votre élection à la fonction de premier citoyen de la commune pour une année. Je vous assure de mon soutien si le besoin s'en faisait sentir.

#### **5. Élection du Secrétaire du Conseil général pour une durée de 5 ans :**

Mesdames, Messieurs,

**Art. 12**

*<sup>2</sup> Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil général les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs.*

## 5. Élection du Secrétaire du Conseil général pour une durée de 5 ans :

Mesdames, Messieurs,

### Art. 12

<sup>2</sup> Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil général les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et soeurs.

J'attends vos propositions:

M. Attila KRUZSELY

Avez-vous d'autres propositions ? non

Les présentations sont closes.

Élection tacite.

Est élu secrétaire du Conseil général

M. Attila KRUZSELY par acclamation.

M. Attila KRUZSELY je vous félicite pour votre élection à votre fonction. Je vous assure de mon soutien si le besoin s'en faisait sentir. **6. Adoption du procès-verbal d'installation :**

Je passe la parole à la Secrétaire pour la lecture du procès-verbal.

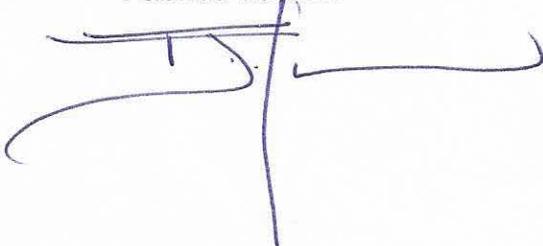
Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal sont priés de se manifester en levant la main.

Avis contraire ? non

Le procès-verbal est adopté à 20h00

Le Préfet :

Fabrice de Jcco



La Secrétaire :

Catherine Baudraz



M. Hichem TABKA reprend les opérations pour la suite des élections.

- Élection du vice-président

J'attends vos propositions:

M. Julien LEUTHOLD M. François ROULIER
---

Avez-vous d'autres propositions ? non

Les présentations sont closes.

Élections tacites.

Est élu vice-président du Conseil général

M. M. Julien LEUTHOLD par acclamation.

Est élu vice-président suppléant du Conseil général

M. François ROULIER

- Élection des scrutateurs

J'attends vos propositions:

Mme Péri HANDSCHIN Mme Anne-Marie SURMELY Mme Corinne ROULIER premier suppléant M. Stefano CEA deuxième suppléant
--

Avez-vous d'autres propositions ? non

Les présentations sont closes.

Élections tacites.

Sont élues scrutatrices du Conseil général

Mme Péri HANDSCHIN

Mme Anne-Marie SURMELY

Sont élus scrutateurs suppléants du Conseil général

Mme Corinne ROULIER

M. Stefano CEA

- Nomination des commissions

Commission de gestion

J'attends vos propositions:

Mme Péri HANDSCHIN M. Bernard DUTHE M. François ROULIER Mme Anne Marie SURMELY première suppléante M. Michael TOMOV deuxième suppléant
--

Avez-vous d'autres propositions ? non

Les présentations sont closes.

Élections tacites.

Sont élus à la Commission de gestion du Conseil général  
Mme Péri HANDSCHIN  
M. Bernard DUTHE  
M. François ROULIER  
Mme Anne-marie SURMELY première suppléante  
M. Michael TOMOV deuxième suppléant

Commission de recours  
J'attends vos propositions:

M. Bruno DESCHAMPS M. Bernard DUTHE M. Stefano CEA M. François ROULIER premier suppléant Mme Péri HANDSCHIN deuxième suppléante
---

Avez-vous d'autres propositions ? non  
Les présentations sont closes.  
Élections tacites.  
Sont élus à la Commission de gestion du Conseil général  
M. Bruno DESCHAMPS  
M. Bernard DUTHE  
M. Stefano CEA  
M. François ROULIER premier suppléant  
Mme Péri HANDSCHIN deuxième suppléante

ASIYE  
J'attends vos propositions:

M. Julien LEUTHOLD M. Bernard DUTHE suppléant
--

Avez-vous d'autres propositions ? non  
Les présentations sont closes.  
Élections tacites.  
Sont élus à l'ASIYE  
M. Julien LEUTHOLD  
M. Bernard DUTHE suppléant

Commission d'études du nouveau RPGA  
M. Yannick SURMELY  
M. Stefano CEA  
M. François ROULIER  
M. Mensur MIFTARI  
M. Ruzhdi MIFTARI

- Divers

M. Julien LEUTHOLD demande la parole

Chères et chers futurs municipaux.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous féliciter, Moranne, Marie-Claude, Arber, Yannick et Yves-Etienne pour votre élection, et vous remercier de nous succéder dans cette tâche.

Être municipal-e est une grande responsabilité... Vous allez vous investir pour notre commune, travailler, élaborer, discuter, négocier, collaborer, décider et agir. Vous allez au-devant de nombreux défis, où il sera impossible de satisfaire tout le monde et vous allez assurément commettre des erreurs. Vous entendrez donc certainement plus de critiques que de remerciements, malheureusement... Alors mon meilleur conseil que je peux vous adresser aujourd'hui, c'est de toujours faire de votre mieux !

Avec cette toute nouvelle et jeune équipe, j'aimerais croire à la renaissance villageoise promise. Je pense en effet que le changement complet de la Municipalité est une chance à saisir. Pour ma part, une page est en train de se tourner, mais sachez que ma porte restera ouverte si je peux vous être d'un quelconque service.

Je vous souhaite beaucoup de succès, du soutien et surtout aussi d'avoir du plaisir !

Pour clore la séance, M. Hichem TABKA termine sur ces mots de respect et de bienveillance

Le Président du Conseil Général :

La Secrétaire :

Hichem TABKA

Catherine Baudraz

